



Décision N° 00111 /D/CCAA/DG portant nomination du
Chef de Bureau Facturation à la Cameroon Civil Aviation
Authority.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;
Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement
de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;
Vu le décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général
et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **ONGODO Léopold** matricule 0000060, précédemment Chef de
Bureau Trésorerie est, pour compter de la date de signature de la présente décision,
nommé Chef de Bureau Facturation en remplacement de **KENBE Vendelin Leo**, muté.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Article 4 : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la
présente décision qui sera enregistrée puis publiée partout où besoin /-

Yaoundé, le 4 - FEV 2010

Le Directeur Général

Ampliation

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressé
- Chrono
- Affichage



Pierre Tankam
Ingénieur Général de l'Aviation Civile